

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DE L'APPORT DES ACTIONS SPKTAQLR PAR MONSIEUR OUMAR SAMAKE A LA SASU 1982 INVESTISSEMENT

A Monsieur Oumar SAMAKE,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée concernant l'apport des actions de la SASU SPKTAQLR consenti par vous au profit de la SASU 1982 INVESTISSEMENT, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de cet apport prévu à l'article L.223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le traité d'apport établi par le cabinet Sterling Peak.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de cet apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre des diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de cet apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1-1 Contexte de l'opération

Le présent apport des actions de la SASU SPKTAQLR consenti par Monsieur Oumar SAMAKE au profit de la SASU 1982 INVESTISSEMENT vise à réaliser une structuration juridique d'un groupe de sociétés.

1-2 Présentation des parties en présence

L'apport :

Monsieur Oumar SAMAKE apporte à la SASU 1982 INVESTISSEMENT, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Oumar SAMAKE, 100 actions lui appartenant dans le capital de la SASU SPKTAQLR, soit 100% du capital de cette dernière.

La Société bénéficiaire de l'apport :

La Société 1982 INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1.000 euros

Dont le siège social est situé 88 avenue des Ternes 75017 Paris

Représentée par son président Monsieur Oumar SAMAKE

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 887 489 037

1-3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

Caractéristiques essentielles de l'apport :

Pour l'application des règles comptables et fiscales, l'apport prendra effet, sous réserve d'une condition suspensive, à la date de réalisation.

Selon le traité d'apport :

- La SASU 1982 INVESTISSEMENT aura la propriété des 100 actions SPKTAQLR apportées ;
- Monsieur Oumar SAMAKE aura 5.999.000 actions de la SASU 1982 INVESTISSEMENT émises en rémunération de son apport.

Condition suspensive :

A la lecture du traité d'apport, la réalisation de l'Apport ne sera définitive qu'après réalisation de la condition suspensive suivante :

- Approbation du présent apport et de l'augmentation de capital consécutive à cet apport, par l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire avant le 31/10/2024.

Nature et évaluation des apports :

La valeur des actions SPKTAQLR a été déterminée sur la base du traité d'apport et de la valorisation établie par un cabinet indépendant.

La valeur globale des 100 actions SPKTAQLR est arrêtée, aux termes du traité d'apport, pour un montant total de 5.999.000 euros.

Rémunération de l'apport :

En rémunération des actions apportés, dont la valeur a été évaluée à 5.999.000 euros, il sera attribué à Monsieur Oumar SAMAKE : 5.999.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, créées lors de l'augmentation du capital de la Société 1982 INVESTISSEMENT.

Avantages particuliers stipulés :

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2-1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission pour :

- Vérifier la réalité de l'apport ;
- Analyser la valeur proposée dans le contrat d'apport présentant l'opération ;
- M'assurer, jusqu'à la date du présent rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

J'ai notamment pu :

- Prendre connaissance du traité d'apport présentant l'opération d'apport ainsi que des méthodes d'évaluation retenue par les parties ;
- Obtenir du management de la société bénéficiaire et de son conseil juridique toutes informations nécessaires sur l'opération projetée ;
- M'assurer de la concordance entre la valeur de l'apport et celle de la valeur vénale de l'actif apporté tels que présentés dans les documents justificatifs.

Ma mission, prévue par la loi, ne relève ni d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité.

Elle n'a donc pour objectif, ni de me permettre de formuler une opinion sur les comptes, ni de procéder à des opérations spécifiques concernant le respect du droit des sociétés. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée par un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Ma mission de commissaire aux apports ne comporte pas non plus le contrôle du caractère équitable de la rémunération proposée à l'occasion de cette opération. Je n'émet donc aucun avis sur l'équité de la rémunération proposée.

2-2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les parties ont évalué les apports à leur valeur réelle estimée.

2.2.1 Valeur de l'apport des actions

La valeur de l'apport a été déterminée sur la base de la valorisation de la société SPKTAQLR établie par un cabinet indépendant.

La société SPKTAQLR a ainsi été évaluée à 5.999.000 euros pour 100 actions, soit 59.990 euros par action.

2.2.2 Travaux effectués

Dans le cadre de mes diligences, je me suis par ailleurs assuré que la valeur globale de l'apport n'était pas surévaluée en vérifiant les différents paramètres retenus dans le rapport de valorisation.

La valorisation des actions de la société SPKTAQLR résulte d'une méthode d'évaluation multicritères, au cours de laquelle il a été tenu compte des données de l'actif, du passif et du compte de résultat des trois derniers exercices clos de la société SPKTAQLR.

Après application des retraitements idoines, il a pu être dégagé les résultats retraités qui ont servi de base aux méthodes utilisées.

Notamment, il a été tenu compte des données prévisionnelles sur l'exercice 2024.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des actions de la société SPKTAQLR prennent en compte :

- La valeur patrimoniale ;
- La capitalisation du bénéfice net moyen ;
- La capitalisation de la CAF moyenne ;
- La capacité de remboursement ;
- La capitalisation CAF + Trésorerie ;
- La valeur patrimoniale + Goodwill ;
- La méthode fiscale ;
- La méthode DCF ;
- La capacité bénéficiaire prévisionnelle ;

en les pondérant.

Sur cette base, on obtient une valorisation de la société SPKTAQLR supérieure à la valeur des apports retenue.

CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (5.999.000€) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté des 100 actions SPKTAQLR par Monsieur Oumar SAMAKE est au moins égal à la valeur nominale des 5.999.000 actions à créer de la société 1982 INVESTISSEMENT bénéficiaire de l'apport en nature.

A Paris, le 7 août 2024,



David ROZENBLAT

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Paris

Membre de la compagnie Régionale de Paris

S.A.S SPKTAQLR

Estimation de la valeur de l'entreprise

S.A.S SPKTAQLR
Enregistrement sonore et édition musicale
Monsieur Oumar SAMAKE

12 VILLA COMPOINT

75017 PARIS

SOMMAIRE

- ✘ Bilan
- ✘ Compte de résultat
- ✘ Retraitements
- ✘ Résultats corrigés
- ✘ Synthèse des méthodes
- ✘ Valeur estimée
- ✘ Méthode de calcul

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Cette étude a pour but de rechercher la valeur globale de l'entreprise en tenant compte de ses éléments financiers et de différentes caractéristiques intrinsèques (diagnostic des forces et des faiblesses).

La valeur déterminée permet d'engager la discussion lors d'une cession de l'entreprise ou d'une éventuelle restructuration juridique. Elle ne constitue qu'une base de départ et ne s'impose en aucun cas aux parties prenantes.

Nous vous présentons successivement, les résultats du diagnostic (partie 1), les retraitements des résultats (partie 2) qui précèdent les calculs d'évaluation (partie 3). Une fourchette de prix sensibilise alors le dirigeant sur ses marges de manœuvre « estimées ».

RÉSULTATS ET PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE

Les éléments financiers pris en compte pour l'évaluation

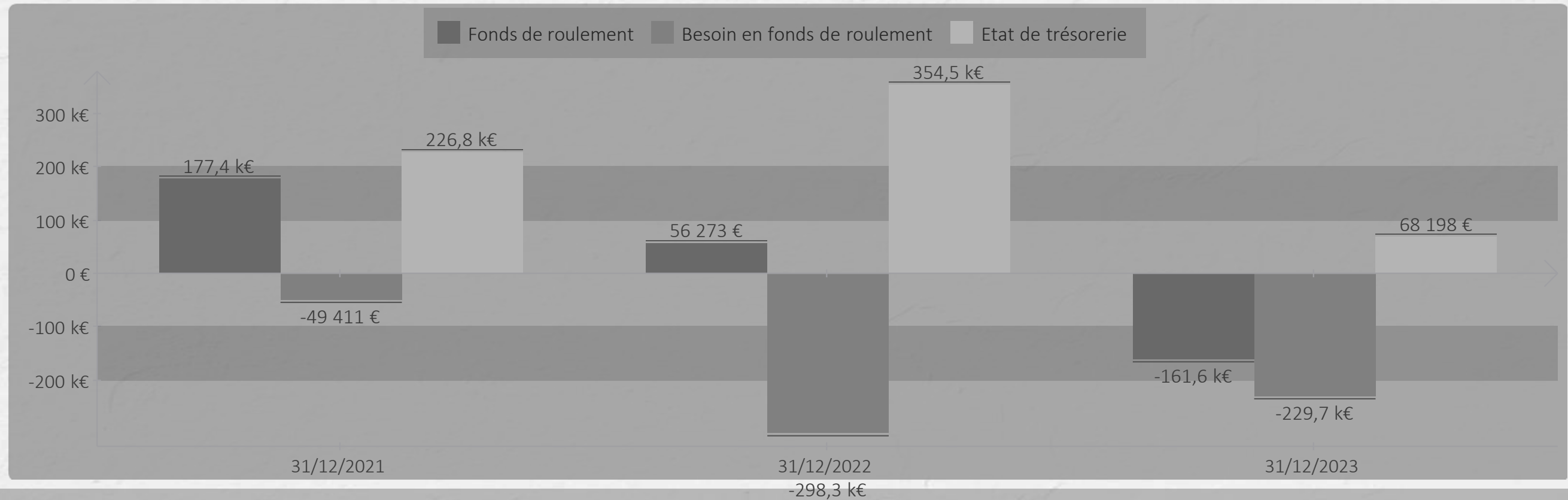
BILAN

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Immobilisations	101 193 €	306 442 €	347 194 €
Créances clients	233 312 €	185 117 €	5 250 223 €
Autres créances	156 999 €	246 128 €	385 342 €
Disponibilités	226 772 €	354 536 €	68 199 €
Total de l'actif	718 276 €	1 092 223 €	6 050 958 €
Capitaux propres	272 625 €	288 673 €	52 201 €
Dettes financières	5 929 €	74 042 €	133 442 €
Dettes fournisseurs	246 731 €	290 760 €	283 150 €
Autres dettes	192 991 €	438 747 €	5 582 164 €
Total du passif	718 276 €	1 092 222 €	6 050 957 €

SITUATION FINANCIÈRE

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonds de roulement	177 361 €	56 273 €	-161 551 €
Besoin en fonds de roulement	-49 411 €	-298 262 €	-229 749 €
Etat de trésorerie	226 772 €	354 535 €	68 198 €

SITUATION FINANCIÈRE



COMPTE DE RÉSULTAT

	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	91 068 €	636 079 €	324 456 €
Marge globale	356 447 €	1 079 086 €	543 767 €
Valeur ajoutée	-483 045 €	-367 482 €	-735 898 €
Charges de personnel	114 114 €	169 870 €	210 452 €
Excédent brut d'exploitation	-571 589 €	-542 556 €	-875 005 €
Dotations aux amortissements	288 108 €	436 086 €	337 049 €
Résultat d'exploitation	210 643 €	271 536 €	66 397 €
Résultat financier	0 €	0 €	-547 €
Résultat courant	210 643 €	271 536 €	65 850 €
Résultat exceptionnel	-5 519 €	-8 312 €	-4 992 €
Résultat de l'exercice	202 658 €	204 050 €	48 528 €
Capacité d'autofinancement	490 766 €	640 136 €	385 577 €

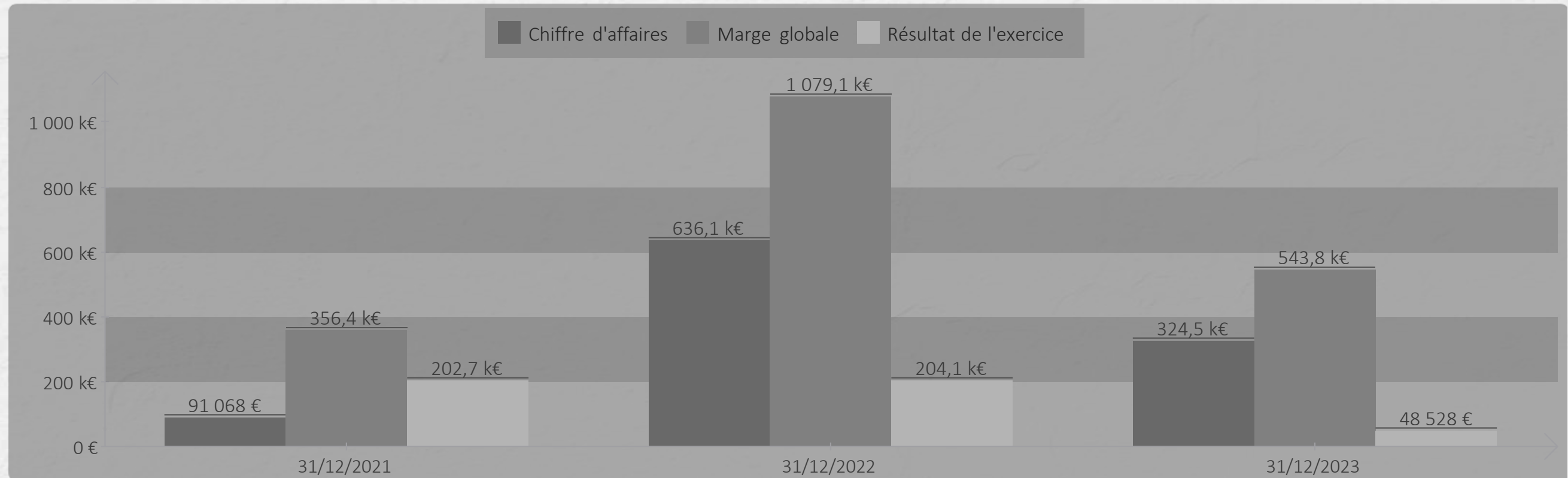
RATIOS D'ACTIVITÉ (%)

	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	100%	100%	100%
Marge globale	391,41%	169,65%	167,59%
Valeur ajoutée	-530,42%	-57,77%	-226,81%
Charges de personnel	125,31%	26,71%	64,86%
Excédent brut d'exploitation	-627,65%	-85,3%	-269,68%
Dotations aux amortissements	316,37%	68,56%	103,88%
Résultat d'exploitation	231,3%	42,69%	20,46%
Résultat financier	0%	0%	-0,17%
Résultat courant	231,3%	42,69%	20,3%
Résultat exceptionnel	-6,06%	-1,31%	-1,54%
Résultat de l'exercice	222,53%	32,08%	14,96%
Capacité d'autofinancement	538,9%	100,64%	118,84%

ACTIVITÉ

	2021	2022	2023
Ventes de marchandises	0 €	36 283 €	103 956 €
Marge commerciale	0 €	927 €	18 406 €
Taux de marge commerciale (%)	0,00%	2,55%	17,71%
Prestations vendues	91 068 €	599 796 €	220 500 €
Marge sur production	356 447 €	1 078 159 €	525 361 €
Taux de marge sur production (%)	100,00%	100,00%	100,00%

ACTIVITÉ



RETRAITEMENTS

Le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de la valeur de celle-ci.

Les résultats présentés ci-avant doivent être retraités pour obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

Concernant les postes du bilan, la règle de base est de vérifier pour tous les postes que la valeur inscrite en comptabilité est cohérente avec la réalité économique.

Vous trouverez ci-après les différents retraitements que nous avons opérés, ainsi que les explications associées.

RETRAITEMENTS

	2021	2022	2023
Résultat courant	210 643 €	271 536 €	65 850 €
Résultat économique corrigé	210 643 €	271 536 €	65 850 €

RÉSULTATS CORRIGÉS

	2021	2022	2023
Excédent brut d'exploitation	-571 589 €	-542 556 €	-875 005 €
Résultat économique	210 643 €	271 536 €	65 850 €
Impôt société théorique	55 820 €	67 884 €	16 462 €
Résultat économique fiscalisé	154 823 €	203 652 €	49 388 €
Amortissements corrigés	288 108 €	436 086 €	337 049 €
Capacité d'autofinancement	442 931 €	639 738 €	386 437 €

COMPTE DE RÉSULTAT CORRIGÉ

	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	91 068 €	636 079 €	324 456 €
Marge globale	356 447 €	1 079 086 €	543 767 €
Valeur ajoutée	-483 045 €	-367 482 €	-735 898 €
Charges de personnel	114 114 €	169 870 €	210 452 €
Excédent brut d'exploitation	-571 589 €	-542 556 €	-875 005 €
Amortissements corrigés	288 108 €	436 086 €	337 049 €
Résultat d'exploitation	210 643 €	271 536 €	66 397 €
Résultat financier	0 €	0 €	-547 €
Résultat exceptionnel récurrent	0 €	0 €	0 €
Résultat économique fiscalisé	154 823 €	203 652 €	49 388 €
Capacité d'autofinancement	442 931 €	639 738 €	386 437 €

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

N+1

Chiffre d'affaires	460 000 €
Marge globale	790 000 €
Valeur ajoutée	-6 210 000 €
Charges de personnel	685 000 €
Excédent brut d'exploitation	-6 815 000 €
Amortissements corrigés	450 000 €
Résultat d'exploitation	6 035 000 €
Résultat financier	-1 000 €
Résultat exceptionnel récurrent	0 €
Résultat économique fiscalisé	4 525 500 €
Capacité d'autofinancement	4 975 500 €

ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

Combien vaut l'entreprise ?

MÉTHODES RETENUES

La valeur d'une entreprise dans le contexte d'une cession dépend de l'intérêt stratégique que peut représenter celle-ci pour un éventuel acquéreur.

La valeur financière peut être appréhendée de façon technique par :

- une **approche patrimoniale** qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes,
- une **approche par le rendement** qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés.

Les méthodes que nous avons retenues, prennent en compte ces deux paramètres en les pondérant de façon variable.

MOYENNES RETENUES

Chiffre d'affaires moyen	377 901 €
EBE moyen	-2 201 038 €
Résultat d'exploitation moyen	1 645 894 €
Bénéfice moyen	1 233 341 €
CAF moyenne	1 611 152 €
CAF moyenne + Prévisionnel	1 611 152 €

PONDÉRATION DES MOYENNES (RÉALISÉ)

	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires moyen	91 068 €	636 079 €	324 456 €
EBE moyen	-571 589 €	-542 556 €	-875 005 €
Résultat d'exploitation moyen	210 643 €	271 536 €	66 397 €
Bénéfice moyen	154 823 €	203 652 €	49 388 €
CAF moyenne	442 931 €	639 738 €	386 437 €
CAF moyenne + Prévisionnel	442 931 €	639 738 €	386 437 €
Pondération du calcul des moyennes	x 1	x 1	x 1

PONDÉRATION DES MOYENNES (PRÉVISIONNEL)

	N+1
Chiffre d'affaires moyen	460 000 €
EBE moyen	-6 815 000 €
Résultat d'exploitation moyen	6 035 000 €
Bénéfice moyen	4 525 500 €
CAF moyenne	4 975 500 €
CAF moyenne + Prévisionnel	4 975 500 €
EBE prévisionnel moyen	-6 815 000 €
CAF prévisionnelle moyenne	4 975 500 €
Pondération du calcul des moyennes	x 1

SYNTHÈSE DES MÉTHODES

Valeur patrimoniale	7 191,8 k€
Capitalisation du bénéfice net moyen	6 166,7 k€
Capitalisation de la CAF moyenne	8 055,8 k€
Capacité de remboursement	6 766,8 k€
Capitalisation CAF + Trésorerie	8 055,8 k€
Valeur patrimoniale + Goodwill	3 491,8 k€
Méthode fiscale	5 191,5 k€
Méthode DCF	4 976,3 k€
Capacité bénéficiaire prévisionnelle	6 766,8 k€

VALEUR ESTIMÉE



ESTIMATION HAUTE

6 462 000 €



ESTIMATION BASSE

6 002 000 €

VALEUR PATRIMONIALE

Capitaux propres	52 201 €
+ Plus-values de la clientèle	7 400 046 €
+ Moins-values des immo. corporelles	-260 468 €
+ Corrections du bilan N	0 €
	<hr/>
	7 191 779 €

La valeur patrimoniale correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise.

Lorsque celle-ci dégagne des bénéfices récurrents, on choisira les méthodes calculées en fonction des résultats.

CORRECTIONS DU BILAN

Dividendes	0 €
Passif social non comptabilisé	0 €
Autre passif non comptabilisé	0 €
Provisions sur actif à constituer	0 €
Incidence fiscale	0 €
Impact sur le Bilan	0 €

CAPITALISATION DU BÉNÉFICE NET MOYEN

Bénéfice moyen

1 233 341 €

x Coefficient de rendement

5 ans

6 166 705 €

Le coefficient retenu détermine le rendement désiré par un investisseur qui doit tenir compte du risque lié à la qualité tant de l'entreprise que du secteur économique.

CAPITALISATION DE LA CAF MOYENNE

CAF moyenne	1 611 152 €
<i>x Coefficient</i>	<i>5 ans</i>
	<hr/>
	8 055 760 €

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années, le plus souvent en relation avec les durées des financements.

CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT

CAF moyenne	1 611 152 €
<i>x Part de la CAF disponible</i>	70%
<i>x Nombre d'années</i>	5 ans
- Emprunts restants dus à déduire (N)	0 €
- Renouvellement des immobilisations	0 €
Capacité de remboursement	5 639 032 €
<i>x Part de l'autofinancement</i>	20%
<i>Mode de calcul de l'autofinancement</i>	<i>Selon le %</i>
	<hr/>
	6 766 838 €

La valeur de l'entreprise correspond à sa capacité à rembourser une dette d'acquisition diminuée des emprunts restant dûs et du renouvellement des immobilisations.

Cette capacité peut être augmentée d'une part d'autofinancement.

CAPITALISATION CAF + TRÉSORERIE

CAF moyenne	1 611 152 €
<i>x Coefficient</i>	<i>5 ans</i>
+ Trésorerie excédentaire	0 €
	<hr/>
	8 055 760 €

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années correspondant à la rentabilité souhaitée d'un acquéreur.

On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

VALEUR PATRIMONIALE + GOODWILL

Valeur patrimoniale hors clientèle	-208 267 €
<i>Taux de placement</i>	<i>0%</i>
Goodwill moyen	1 233 341 €
<i>x Nombre d'années</i>	<i>3 ans</i>
+ Valorisation du Goodwill	3 700 022 €
	<hr/>
	3 491 755 €

La valeur de l'entreprise correspond à l'actif net corrigé augmenté du goodwill.

Le goodwill se définit comme la survaleur de l'entreprise liée à la bonne rentabilité des capitaux.

MÉTHODE FISCALE

Moyennes des méthodes patrimoniales	5 341 767 €
<i>x Coefficient</i>	<i>0,7</i>
Moyennes des méthodes de rentabilité	7 261 266 €
<i>x Coefficient</i>	<i>0,2</i>
	<hr/>
	5 191 490 €

Cette méthode combine les valeurs patrimoniales et les valeurs de rentabilité selon des coefficients par secteur et taille d'entreprise.

Cette méthode couramment utilisée par l'administration fiscale, permet d'assembler plusieurs modes de valorisation.

MÉTHODE DCF

Valeur résiduelle	0 €
<i>x Taux d'actualisation (Par année entière)</i>	<i>0%</i>
Valeur globale	4 976 250 €
<i>- Dettes du bilan</i>	<i>0 €</i>
	<hr/>
	4 976 250 €

La valeur de l'entreprise, obtenue par les flux de trésorerie actualisés, est basée sur sa capacité à réaliser ses prévisions.

Cette méthode utilise les éléments essentiels à la valorisation : croissance, rentabilité, investissements.

CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE PRÉVISIONNELLE

CAF moyenne + Prévisionnel	1 611 152 €
<i>x Part de la CAF disponible</i>	70%
<i>x Nombre d'années</i>	5 ans
- Emprunts restants dus à déduire (N)	0 €
- Renouvellement des immobilisations	0 €
Capacité de remboursement	5 639 032 €
<i>x Part de l'autofinancement</i>	20%
<i>Mode de calcul de l'autofinancement</i>	Selon le %
	<hr/>
	6 766 838 €

La valeur de l'entreprise correspond à sa capacité, passée et future, à rembourser une dette d'acquisition diminuée des emprunts restant dûs et du renouvellement des immobilisations.

Cette capacité peut être augmentée d'une part d'autofinancement.